

09/06 – 31 mars 2015

## Compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement collectif

Il sera proposé au conseil municipal, réuni sous la présidence d' **Agnès DANSET**, délibérant sur le compte administratif 2014, dressé par M. Paul KERDRAON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

**le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,**

1) **DONNE** acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				28 639.98		
Opérations de l'exercice (dt affectation en réserves)	1 215 545.43	1 376 027.61	1 746 834.82	1 876 791.57	2 962 380.25	3 281 459.16
Totaux	1 215 545.43	1 376 027.61	1 746 834.82	1 905 431.55	2 962 380.25	3 281 459.16
<b>Résultat de clôture</b>		<b>160 482.18</b>		<b>158 596.73</b>		<b>319 078.91</b>

2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**VOTE : Unanimité.**